



Communiqué de presse

Mende, le 19 mars 2014

Election municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 : pour les communes de moins de 1000 habitants vous n'avez plus besoin de présenter un titre d'identité

Un décret modifiant le décret du 18 octobre 2013 portant application de la loi du 17 mai 2013 sur les élections locales va être publié demain au journal officiel.

Afin de favoriser la participation électorale, ce décret **supprimera l'obligation de présenter une pièce d'identité dans les communes de moins de 1000 habitants lors des prochains scrutins.**

Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère, adressera une circulaire aux maires des communes concernées pour les informer de ce changement.